



# CENTRE DE VACANCES PLAINE AIR

## PROJET PÉDAGOGIQUE 2020

Ce Projet Pédagogique met en lien les valeurs et convictions pédagogiques des Centres de Vacances. Il fait référence au décret relatif aux CENTRES DE VACANCES du 17 mai 1999.

Il est complété par le Règlement d'Ordre Intérieur qui détermine les modalités pratiques du fonctionnement des Centres de Vacances.

Ensemble, ils constituent le Projet d'Accueil des Centres de Vacances.

Dans ce document, lorsqu'il est question de directeur de plaines, de responsable d'animation, d'animateur, d'accueillant, d'infirmier, de stagiaire, auxiliaire, étudiant..., en animation... il faut l'entendre tant au masculin qu'au féminin.

### I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean organise, en application du décret du 17 mai 1999 relatif aux Centres de Vacances, des plaines de vacances qui sont des services d'accueil non résidentiels d'enfants, sans obligation d'affiliation.

Les Centres de Vacances sont ouverts aux enfants ayant l'âge de fréquenter l'enseignement maternel ou primaire (généralement âgés entre 2 ½ et 13 ans) :

- les petites plaines accueillent les enfants fréquentant une des écoles communales de Molenbeek-Saint-Jean durant les congés de détente, les vacances d'automne et les vacances d'hiver.
- les grandes plaines accueillent les enfants domiciliés sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean et/ou les enfants fréquentant un établissement d'enseignement maternel ou primaire situé sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean durant les vacances de printemps et d'été.

Lorsque le Projet Pédagogique fait référence à ces 2 types de plaines sans distinction, le terme « **Centre de Vacances** » sera employé.

Les Centres de Vacances sont ouverts de 7h00 à 18h00.

Bien que l'accueil ait lieu dans des écoles, l'enfant doit se sentir totalement en vacances et beaucoup plus « libre » que durant l'année scolaire.

Cependant, « libre » ne veut pas dire sans respect des règles de sécurité, sans respect des autres et de la charte de vie en collectivité qui sera expliquée par les animateurs qui en seront les garants.

Dans les Centres de Vacances, tous les acteurs veillent à éviter toute forme de comportement discriminatoire basé sur le sexe, l'origine ethnique, socioculturelle et socio-économique à l'encontre des enfants, des personnes qui les confient et des accueillants.

L'objectif des Centres de Vacances de la commune de Molenbeek-Saint-Jean est avant tout d'offrir un espace/temps aux enfants pour qu'ils profitent de leurs vacances.

Le personnel accueillant met en place des moyens pour contribuer au bien-être des enfants en leur permettant de développer leur créativité et leurs compétences physiques par la pratique de sport ou en participant à différentes animations, de favoriser l'esprit de coopération dans le respect des autres.

## II. LIEUX D'ACCUEIL

### A. INFRASTRUCTURES ET LOCAUX

Chaque année, le Collège des Bourgmestre et Echevins fixe les différents lieux où se déroulent les Centres de Vacances.

L'élaboration d'un calendrier des dates et lieux de plaines un an à l'avance permet à tous les intervenants (direction de Centre de Vacances, animateurs, accueillants, direction d'école, instituteurs, personnel d'entretien, concierge...) d'anticiper à tous niveaux.

Les aménagements des locaux selon l'âge et le nombre d'enfants par groupe peuvent être ainsi réfléchis pour l'année. De cette manière, la préparation des locaux, le déménagement du matériel et/ou les achats peuvent être anticipés.

Chaque groupe d'enfants dispose d'un espace adapté à sa tranche d'âge.

Ces espaces doivent être sécurisés et sécurisants : sécurisés car tout danger potentiel est écarté dans la mesure du possible et sécurisants car ils doivent être adaptés afin de garantir aux enfants un maximum de bien-être.

De plus, vu que les enfants disposent d'un espace qui leur appartient tout au long de la plaine, ils peuvent l'identifier comme le leur et s'y sentir « chez eux ».

Selon l'âge, le besoin d'espace des enfants diffère et est pris en compte.

Ces espaces et leurs aménagements permettent à l'enfant de poursuivre son développement physique, de pouvoir partager, exprimer, découvrir...

Les Centres de Vacances se déroulent dans plusieurs écoles communales.

Ils peuvent se dérouler dans des écoles différentes à chaque fois et accueillir un nombre différent d'enfants.

Des écoles accueillant les enfants de maternelle et/ou de primaire sont toujours choisies à proximité ce qui facilite, pour les parents, l'accueil des enfants d'une même fratrie d'âges différents.

### DESCRIPTIF DES DIFFÉRENTES ÉCOLES

Ecole	Adresse			Infrastructures
Ecole 1	rue des Quatre Vents 71	Mat	32	- 1 espace accueil (132 m <sup>2</sup> ) - 1 salle de gym (165 m <sup>2</sup> )* - 1 réfectoire (180 m <sup>2</sup> )* - 1 cour avec module de jeu - 1 préau couvert (187 m <sup>2</sup> )*
		Pri	48	- 1 espace accueil (110 m <sup>2</sup> ) - 1 salle de gym (165 m <sup>2</sup> )* - 1 réfectoire (180 m <sup>2</sup> )* - 2 cours : avec terrain de basket & foot - 1 préau couvert (187 m <sup>2</sup> )*
Ecole 5	place de la Duchesse	Mat	48	- 7 locaux/classes - 1 réfectoire

	de Brabant 27			- 1 salle de gym	- 1 cour
		Pri	48	- 2 grands espaces accueil pouvant également servir de réfectoire	- 3 locaux/classes - 1 salle de gym - 1 cour
Ecole 6	rue de Bonne 105	Mat	48	- 1 grand espace accueil (pouvant également servir de réfectoire)	- 1 salle de psychomotricité - 1 salle de sieste
		Pri	48	- 1 grand espace accueil (pouvant également servir de réfectoire)	- 1 salle de gym - 1 cour avec terrain de foot et panier de basket
Ecole 7	rue de Ribaucourt 21	Mat	48	- 1 grand espace accueil* - 3 locaux/classes (dont 1 pouvant servir pour la sieste)	- 1 salle de gym* - 1 réfectoire* - 1 cour
		Pri	36	- 1 grand espace accueil* - 1 local polyvalent - 1 salle de gym*	- 1 réfectoire* - 1 cour
Ecole 8	rue du Gulden Bodem 2	Mat	48	- 1 grand espace accueil (pouvant également servir de réfectoire)	- 3 locaux/classes - 1 salle de psychomotricité - 3 cours
Ecole 9	rue du Gulden Bodem 4	Pri	48	- 1 grand espace accueil (pouvant également servir de réfectoire)	- 3 locaux/classes - 1 salle de gym - 4 cours
Ecole 11	chaussée de Ninove 1001	Pri	48	- 1 grand espace accueil (pouvant également servir de réfectoire)	- 1 local/classe - 1 salle de gym* - 1 cour
Ecole 12	rue Paloke 31	Mat	56	- 1 grand espace accueil (pouvant également servir de réfectoire)	- 5 locaux/classes - 1 salle de gym* - 1 cour
Ecole 13	rue De Koninck 63	Mat	32	- 1 grand espace accueil (pouvant également servir de réfectoire) - 1 local/classe (62 m <sup>2</sup> )	- 1 salle de psychomotricité - 1 cour - 1 préau
		Pri	36	- 1 grand espace accueil (pouvant également servir de réfectoire)	- 2 locaux/classes - 1 salle de gym - 1 cour
Ecole 14	rue de la Flûte enchantée 30	Pri	48	- 1 grand espace accueil (pouvant également servir de réfectoire)	- 1 salle de gym - 2 cours - 1 préau
Ecole 15	avenue Carl Requette 18	Mat	72	- 1 grand espace accueil (pouvant également servir de réfectoire)	- 8 locaux/classes - 1 salle de psychomotricité - 2 cours
Ecole 16	avenue Carl Requette 20	Pri	96	- 1 grand espace accueil (pouvant également servir de réfectoire - 520 m <sup>2</sup> ) - 1 espace polyvalent (100 m <sup>2</sup> )	- 3 couloirs (90 m <sup>2</sup> ) - 1 salle de gym (210 m <sup>2</sup> ) - 2 cours (6.500 & 1.500 m <sup>2</sup> )
Ecole 17	avenue du Condor 1	Mat	64	- 1 grand espace accueil	- 1 salle de psychomotricité

				(pouvant également servir de réfectoire - 100 m <sup>2</sup> ) - 1 local polyvalent	(80 m <sup>2</sup> ) - 2 cours
		Pri	72	- 1 espace accueil (100 m <sup>2</sup> ) - 1 salle de gym (300 m <sup>2</sup> )	- 1 réfectoire (100 m <sup>2</sup> ) - 2 cours
Ecole 18	rue de la Flûte enchantée 5	Mat	40	- 1 grand espace accueil (pouvant également servir de réfectoire)	- 1 local sieste - 1 salle de psychomotricité - 1 cour

\* locaux partagés par les enfants de maternelle et de primaires

## B. LE DÉCOR

L'objectif des Centres de Vacances étant d'offrir un espace/temps aux enfants pour qu'ils profitent de leurs vacances, une attention particulière est portée à la décoration des infrastructures.

En effet, les enfants fréquentent les écoles durant toute l'année scolaire et il est important qu'ils se sentent dans un autre environnement durant leurs vacances.

Un thème est choisi pour chaque Centre de Vacances et le personnel accueillant veille à ce que celui-ci soit présent dans l'aménagement du Centre et dans le choix des activités proposées (voir point *Activités*).

## C. « COIN DOUX »

Un espace est spécialement aménagé en « coin doux ».

Les enfants peuvent, s'ils le désirent, s'y retirer à tout moment (avec l'accord de leur animateur référent) afin de profiter d'un moment de tranquillité.

Il y est possible de lire un livre, faire une sieste, écouter de la musique douce ou encore ne rien faire... en accord avec le rythme de chaque enfant.

## III. PERSONNEL D'ACCUEIL

Les enfants seront accueillis, encadrés et animés (selon les taux d'encadrement prévus par le décret CENTRES DE VACANCES) par :

- un directeur de plaines (coordinateur de Centres de vacances breveté ou un animateur qui effectue son stage pratique de 2<sup>ème</sup> cycle de formation de coordinateur de Centres de Vacances en cas de nécessité (décret CdV A7,8°,a,i) ;
- un responsable d'animation (occupant au moins la fonction de coordinateur d'animateurs durant le temps scolaire) ;
- une équipe d'animateurs et d'accueillants qualifiés (proportion d'au moins 1/3 de brevetés ou assimilés) ;
- des stagiaires, des auxiliaires et/ou étudiants en animation.

Les animateurs qui travaillent dans les plaines sont ceux qui travaillent également dans les écoles durant l'année scolaire.

Une charte de l'animateur pour le travail spécifique durant les congés scolaires est en cours d'élaboration afin que ceux-ci envisagent l'accueil des enfants également avec un esprit « vacances ».

Les directeurs possèdent la liste des enfants inscrits au moins 2 semaines avant le début des plaines et peuvent ainsi organiser les groupes constitués suivant l'âge et le nombre des enfants.

Les jours précédents l'ouverture des plaines sont consacrés à l'organisation et l'identification des espaces, la préparation du matériel...

Durant l'année scolaire, des réunions de réflexion régulières ont lieu entre les coordinateurs d'animateurs (directeurs de plaines ou responsables d'animation pendant les vacances) et le Pouvoir Organisateur afin d'améliorer la qualité de l'accueil pendant les vacances.

Un agenda pour l'organisation des plaines est programmé.

Les coordinateurs, qui seront directeurs de plaines, se réunissent au minimum 2 fois avant la plaine concernée pour élaborer l'organisation pratique des vacances.

Des réunions ont également lieu avec les animateurs d'accueil concernés afin, d'élaborer ensemble le thème, le planning, les projets d'animations et de souder au préalable l'équipe d'animateurs. (minimum 4 périodes de préparation pour les grandes plaines et minimum 2 pour les petites plaines).

Un tableau prévisionnel de présence et congés des animateurs est établi et négocié en début d'année civile ce qui permet de garantir le taux d'encadrement pour toutes les périodes de vacances. Il y a lieu d'apporter aux enfants une ambiance apaisante et sécurisante, un sentiment de « terrain connu ». Dans ce but, il y aura des animateurs référents pour chaque groupe d'enfants accueilli.

Des fiches médicales sont remplies par les parents lors de l'inscription de l'enfant.

Un infirmier est également de garde durant les grandes plaines.

Les directeurs ou infirmiers informent les animateurs des problèmes de santé des enfants (allergies, intolérances...), et préparent une fiche par groupe reprenant les informations à connaître sur les enfants. Celle-ci sera accessible aux animateurs sous une forme sécurisée et confidentielle.

Une équipe de nettoyage, présente sur le terrain, est également prévue pour l'entretien des locaux.

#### **IV. DÉROULEMENT DE L'ACCUEIL**

Les activités sont programmées en équipe et en amont lors des réunions préparatoires.

Les directeurs de plaines, responsables d'animation et animateurs choisissent un thème qui constituera le fil rouge de la plaine. Ensemble, ils élaborent un programme d'activités et de sorties adapté à l'âge et aux besoins des enfants.

Lors des réunions de préparation, un choix d'ouvrages reprenant des idées d'activités et de jeux est proposé par les directeurs de plaines et responsables d'animation aux animateurs pour qu'ils s'en inspirent et innovent.

Un planning d'activités est défini en accord avec les objectifs du projet pédagogique.

Le planning est distribué à chaque animateur et affiché dans le local des animateurs.

Les responsables d'animations, suivant les activités choisies, prévoient le matériel nécessaire et son acheminement sur place.

Pendant la plaine, les animateurs ont la responsabilité de préparer chaque activité et son matériel avant son déroulement.

Un tableau de communication est affiché à l'entrée de la plaine. S'y trouvent les diverses activités de la journée, les horaires de celles-ci, les sorties éventuelles, toutes informations supplémentaires nécessaires au bon déroulement de la journée ainsi qu'une copie des avis distribués aux parents.

Les avis en question - reprenant le lieu, la date, les horaires, le matériel et la tenue vestimentaire à prévoir pour l'activité proposée - sont distribués aux parents par l'animateur responsable du groupe.

Chaque groupe a son « cahier de communication ».

Celui-ci contient les listes de présences des enfants du groupe (avec nom, numéro de téléphone d'une personne à contacter en cas d'urgence et diverses informations nécessaires à la bonne gestion du groupe).

Les animateurs y noteront, chaque jour, les remarques utiles dont il faut faire part aux parents le soir lors de la reprise des enfants (ex. l'enfant s'est particulièrement amusé, il a bien participé aux activités, il a fait des progrès, il s'est fait un « bobo », il n'avait pas son matériel...).

Le matin, les parents peuvent signaler des faits dont les animateurs doivent tenir compte et qui seront inscrits dans le cahier (ex. retards, visites chez le médecin, bonne ou mauvaise nuit...).

Le cahier suit le groupe durant toute la journée, quelle que soit l'activité suivie et quels que soient les animateurs présents.

### **Journée-type**

07h00 à 08h30	Accueil des parents et des enfants & Temps libre
08h30 à 09h00	Petit-déjeuner* ou collation pour ceux qui le souhaitent
09h00 à 12h00	Activités
12h00 à 13h30	Déjeuner & Temps libre
13h30 à 16h30	Activités
16h30 à 18h00	Temps libre facultatif

\* le petit-déjeuner n'est proposé que pendant les grandes plaines

### **A. ACCUEIL DES PARENTS ET DES ENFANTS**

---

L'accueil du matin est un moment très important surtout chez les plus jeunes. L'accueil est assuré par des animateurs de chaque groupe afin de répondre au besoin de repères et de sécurité affective de l'enfant.

Chaque enfant reçoit en début de plaine un bracelet de couleur correspondant à son groupe.

Tous les matins, à l'arrivée de l'enfant, le bracelet est contrôlé par l'animateur.

En cas de perte ou d'oubli, le bracelet est remplacé.

Comme les animateurs et les enfants ne se connaissent pas forcément, des jeux de présentation sont mis en place afin que tous fassent connaissance (prénom, de quelle école vient l'enfant, d'où vient l'animateur, échanges à ce sujet...).

Ce rituel est répété à chaque nouvel arrivant (enfant ou animateur).

A cette occasion, l'animateur explique les règles de vie des plaines.

Les enfants pourront également imaginer tous ensemble d'autres règles spécifiques à leurs groupes respectifs.

Dès le premier jour, l'enfant participe à la confection du « symbole » de son groupe (ex. totem, nom du groupe, signe distinctif...).

Chaque groupe d'enfants a un lieu d'activité attribué.

Grâce au symbole, l'enfant reconnaît et s'approprie son lieu d'activité et/ou son groupe.

### **B. TEMPS LIBRE**

---

Le temps libre s'instaure à différents moments de la journée :

- le matin lors de l'accueil, le temps que tous les enfants arrivent à la plaine et avant que les activités ne commencent.  
Après cette période de temps libre, un moment de collation (ou petit déjeuner pendant les grandes plaines) est prévu. En effet, pour un enfant arrivé à 7h00 ou qui n'a pas eu le temps de déjeuner, la journée est longue et mieux vaut qu'il démarre les activités *le ventre rempli* ;
- le midi après le repas : les enfants ont le temps de jouer librement (jeux dans les cours, jeux symboliques mis à disposition...) ;
- le soir après les activités, le temps que les parents viennent progressivement rechercher leur(s) enfant(s).

Le temps libre permet à l'enfant de s'amuser et de se détendre dans un environnement sécurisé dans lequel des jeux et du matériel sont mis à sa disposition.

Il est libre de choisir ce qu'il va faire ou ne pas faire...

## C. ACTIVITÉS

---

Avant qu'une activité structurée ne commence, un rituel est mis en place.

Cela peut être grâce à un bâton de parole (ex. raconter la soirée de la veille, dire ce de quelle activité les enfants ont envie, de l'humeur du jour...) ou encore un chant ou une danse tous ensemble.

Ce moment de partage est proposé par l'animateur et permet de créer une cohésion dans le groupe et de connaître l'humeur des enfants.

Il pourra dès lors, éventuellement, adapter son activité.

Les activités peuvent être de différents types (voir ci-dessous), ceci, afin que les enfants se sentent en vacances, ne se lassent ou ne s'ennuient pas, afin de susciter leur curiosité et leur enthousiasme, afin qu'ils s'amuse et ne voient pas le temps passer...

Une attention particulière sera portée sur l'élaboration d'un fil rouge par rapport au thème de la plaine.

En fin de semaine, les parents auront l'opportunité de découvrir ce que les enfants auront réalisés (spectacles, expositions, bricolages...).

### 1. Activités structurées

Les activités structurées reprennent les activités créatives, ludiques ou sportives au sein du lieu de plaine.

Ces activités sont préparées en amont par toute l'équipe d'animation.

Concernant les activités sportives, la salle de gymnastique peut être utilisée ainsi que les cours extérieures des écoles. La proximité de parcs permet également des activités sportives de plein air (voir activités hors plaines).

### 2. Activités extérieures ou hors de la plaine

Les activités extérieures - jeux de coopération, sorties culturelles, sportives et récréatives – exigent un déplacement à pied, en transport en commun ou en car.

Les ressources du réseau communal offrent déjà un bel éventail des possibilités : piscine communale, Maison des Cultures & de la Cohésion Sociale, Ludothèque Speculoos, Maison de la Nature, MoMuse... de même que les événements organisés sur le territoire de Molenbeek, tel « Lire dans les parcs » en collaboration avec les bibliothèques communales...

L'objectif poursuivi est de sortir du lieu habituel d'accueil pour s'ouvrir à d'autres environnements, à la culture, à la nature... et ainsi développer son apprentissage et sa créativité.

Le domaine de Bergendal, longtemps considéré comme lieu d'accueil est devenu un lieu d'excursion. Pendant les grandes plaines, il continue à être exploité et les règles du centre de vacances y sont d'application.

Bergendal permet à un groupe restreint d'enfants (+/- 45 enfants) de profiter de ses infrastructures et de changer d'air au sens propre du terme.

Le domaine de Bergendal offre la possibilité aux enfants de profiter d'un lieu d'activité « vert » et aéré. L'organisation d'activités de plein air autres que celles réalisables dans le cadre de l'école est rendue possible par l'étendue du domaine (jeux de ballons, courses...).

### **3. Activités menées par des intervenants extérieurs**

Ces activités consistent en ateliers musicaux, artistiques, culturels ou récréatifs offerts aux enfants par des personnes autres que leurs animateurs réguliers.

Ici aussi, les ressources internes peuvent être favorisées (une infirmière proposerait une animation sur l'alimentation saine, une personne du Service Propreté sensibiliserait sur le tri des déchets...)

Ces activités apportent des idées neuves, du matériel dont les plaines ne disposent pas, une autre façon d'aborder le jeu et le spectacle et permet aux animateurs d'apprendre d'autres pratiques d'animation.

Pour les enfants, cette diversification d'activités suscite l'épanouissement.

### **4. Activités intergroupes et activités inter-plaines**

Des activités ponctuelles de type kermesse, jeux de piste, jeux olympiques... sont également organisées. Elles peuvent regrouper les enfants de plaines ou de groupes différents d'une même plaine.

Des groupes mixtes sont alors constitués, par exemple une équipe comptant des enfants d'âges différents participant à des jeux olympiques.

Les activités intergroupes permettent de développer la solidarité, l'entraide et l'autonomie de l'enfant. Les activités inter-plaines favorisent également toutes ces valeurs mais permettent aussi aux plus grands de s'occuper des plus petits et ainsi de les responsabiliser.

Quant aux petits, le contact avec les grands les stimulent et favorisent leur apprentissage

Pour toutes ces différentes activités, un local de stockage du matériel est prévu dans chaque plaine. Un inventaire est fait en amont de la plaine et d'éventuelles commandes sont réalisées afin que le matériel nécessaire soit sur place et disponible.

## **D. DÉJEUNER**

---

Après un passage aux sanitaires (toilette et lavage de mains), chaque groupe rejoint son « coin-repas » et mange avec ses animateurs.

Les enfants mangent à leur rythme.

Durant les grandes plaines, un potage est proposé (mais jamais imposé).

Les enfants apportent leur repas. L'utilisation d'une boîte à tartines est privilégiée afin de réduire les emballages jetables ainsi que l'utilisation d'une gourde qui pourra être remplie d'eau si nécessaire (également pour une sortie).

Une alimentation saine sera mise en avant et, éventuellement, un conseil pourra être adressé au parent dans le cas où les animateurs observent que ce qui est donné à manger à l'enfant n'est pas très sain (bonbons, chips, boissons sucrées...).

Des poubelles aux couleurs du tri sélectif sont à disposition des enfants afin qu'il y ait une sensibilisation au tri des déchets. Les enfants seront invités par les animateurs à les utiliser correctement et de ce fait, progresser dans l'adoption d'un comportement plus citoyen.

Il sera également proposé aux enfants de participer aux tâches liées aux repas : débarrasser, frotter les tables...

Après avoir mangé, les enfants repassent aux sanitaires avant d'entamer leur période de temps libre.

## **V. FIN DE LA PLAINE**

À la fin de la plaine, la priorité est donnée au rangement du matériel et à la remise en ordre des locaux utilisés afin que les écoles qui ont accueilli les plaines redeviennent des bâtiments « scolaires ».

Le matériel fait l'objet d'un inventaire. Celui-ci sera rangé après chaque plaine dans le lieu de stockage général.

Suivra l'évaluation globale de toute la plaine afin de pouvoir mettre en avant ce qui a bien fonctionné et pouvoir le réitérer, et afin de pouvoir identifier ce qui a moins bien été pour le corriger pour la prochaine plaine.

Les directeurs de plaines rédigeront et transmettront des éventuels rapports de stages et compléteront les tableaux reprenant les présences des enfants et des animateurs à rentrer à l'administration afin qu'elles soient transférées à l'ONE.